

Découvrez le

« Prélèvement automatique »

de votre loyer »

- ➔ Ses avantages
- ➔ Ses conditions
- ➔ Comment y adhérer ?



➔ La marche à suivre...

- 1 Complétez le **Mandat de prélèvement SEPA** (partie détachable recto verso)
- 2 Joindre un RIB
- 3 Remettez les documents à **Grenoble Habitat**



CONTACT

GRENOBLE HABITAT
Service Administration Gestion Locative
44 avenue Marcelin Berthelot
CS 82625
38036 GRENOBLE
☎ 04 76 84 03 44
locataire@grenoble-habitat.fr

Références locataires

NOM - Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Référence Client

Voir votre avis d'échéance

Référence Dossier

Voir votre avis d'échéance

DATE CHOISIE POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (cocher la mention retenue)

Le 5 du mois

Le 8 du mois

Le 12 du mois

Le 16 du mois



IMPORTANT : Joindre un RIB

LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

➔ Ses avantages

➔ Sa mise en place

➔ LA TRANQUILLITÉ

Ne vous souciez plus de vos avis d'échéance, en cas d'absence...

➔ LA SÉCURITÉ

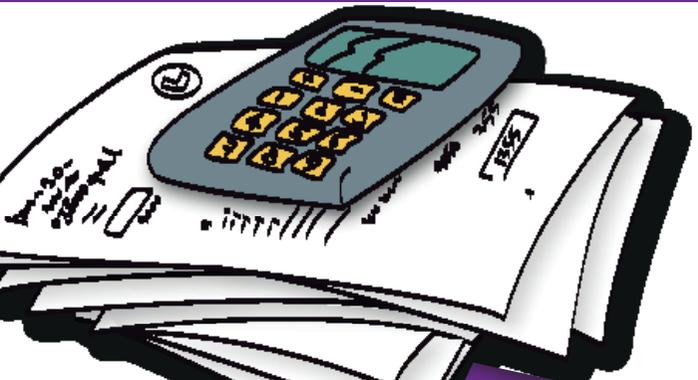
Vous évitez ainsi des frais inutiles dûs aux retards de paiement...

➔ LA GRATUITÉ

Vous économisez aussi les frais d'affranchissement

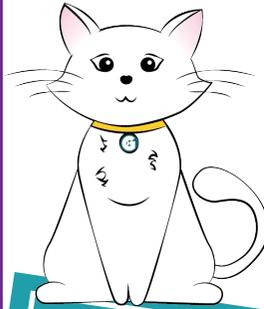
➔ LA SOUPLESSE

Enfin, votre compte est débité au choix le 5, le 8, le 12 ou le 16 de chaque mois



Pour bénéficier immédiatement de ces conditions, il vous suffit de :

- ➔ Nous retourner le coupon ci-joint, **complété**, avec un **RIB** (Relevé d'Identité Bancaire).
- ➔ **Sélectionner la date** du prélèvement qui vous convient : le 5, le 8, le 12 ou le 16 du mois.



Le montant du prélèvement figurera sur votre avis d'échéance envoyé chaque fin de mois.

Comment suspendre mon prélèvement automatique ?

Il vous suffit de faire parvenir un courrier à Grenoble Habitat avant le 20 du mois précédent.

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat : _____

ICS : _____

Compte à débiter

Nom - Prénom du débiteur

Adresse

Code postal

Ville

IBAN _____
(Numéro d'identification international du compte bancaire)

BIC _____
(Code international d'identification de votre banque)

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Nom et adresse du créancier

GRENOBLE HABITAT

44, avenue Marcelin Berthelot

CS 82625

38036 GRENOBLE

Fait à :

Le :

Signature (du titulaire du compte à débiter)

Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Grenoble Habitat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de Grenoble Habitat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous passez avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour cela, adressez-vous à votre agence.